

Le Sud se mobilise pour la Nature

Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024-2034

POURQUOI UNE STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ?	2
COMMENT S'EST ELABOREE LA SRB DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ?	2
L'URGENCE D'AGIR.	3
UNE BIODIVERSITE REGIONALE REMARQUABLE.....	4
MAIS UNE BIODIVERSITE MENACEE.....	4
LES GRANDES PRESSIONS AFFECTANT LA BIODIVERSITE.....	5
LA NATURE, NOTRE ASSURANCE VIE.....	6
1 : LA CONNAISSANCE DE LA NATURE POUR MIEUX AGIR ET LA PRESERVER.	9
PRINCIPAUX ENJEUX POUR L'AVENIR.....	9
CONNAITRE	10
PROTEGER	11
SENSIBILISER.....	12
FORMER	13
2 : LA NATURE, UNE ALLIEE POUR REpondre AUX BESOINS VITAUX.	14
PRINCIPAUX ENJEUX POUR L'AVENIR.....	14
RESPIRER	15
DISPOSER D'EAU	15
SE NOURRIR	16
SE SOIGNER.....	17
3 : LA NATURE, ATOUT MAJEUR POUR LE CADRE DE VIE ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES.	19
PRINCIPAUX ENJEUX POUR L'AVENIR.....	19
HABITER	20
SE DEPLACER	21
SE DIVERTIR.....	23
4 : LA NATURE, UN BIEN COMMUN POUR LE DEVELOPPEMENT.	24
PRINCIPAUX ENJEUX POUR L'AVENIR.....	24
<i>PRODUIRE</i>	25
COOPERER	26
5 : COHERENTS POUR MIEUX PRESERVER LA NATURE.	27
PRINCIPAUX ENJEUX POUR L'AVENIR.....	27
METTRE EN COHERENCE LES POLITIQUES	28
GOUVERNER LA SRB ET LA BIODIVERSITE.....	28
SUIVRE ET EVALUER LA SRB.....	29
UNE BOITE A OUTILS POUR L'ACTION.	30
LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE.....	30
LES METHODES DE MOBILISATION POUR PRESERVER LA NATURE.....	30
LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS	31

Pourquoi une stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

La loi mais pas que...

La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a rendu obligatoire l'adoption par chaque région d'une stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), tout en instituant un chef-de-filat biodiversité pour les Régions.

Cette stratégie régionale doit être construite avec l'ensemble des partenaires du territoire compétent sur cette thématique (collectivités, associations, laboratoires de recherche, entreprises...) et constitue donc **un document de référence pour tout le territoire et ses acteurs**.

Cependant au-delà de la loi et face à l'effondrement du vivant, il y a urgence à agir. La nature est menacée partout et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs. Pourvoyeuse de services pour l'humanité, notamment ses besoins premiers (air, eau, nourriture, etc.), porteuse de solutions pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation, mais avant toute chose parce qu'elle est unique et d'une richesse incommensurable, **il y a urgence à préserver la biodiversité car c'est tout simplement préserver la vie !**

A la suite du congrès mondial de la Nature qui s'est tenu à Marseille début septembre 2021 et pour marquer le fort engagement de la Région Sud pour la protection de la biodiversité en appui du Plan climat régional, la démarche d'élaboration de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancée en associant tous les acteurs du territoire.

Comment s'est élaborée la SRB de Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Une élaboration progressive et concertée

La Région Sud a lancé en 2022 le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans un premier temps, des fiches thématiques centrées sur différents services rendus par la Nature (se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, produire...) ont été rédigées à partir des connaissances issues des principaux documents stratégiques régionaux (dont le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET) et de différents outils des politiques de préservation de la biodiversité (plans nationaux et régionaux de sauvegarde d'espèces, documents de gestion d'espaces naturels, etc.).

Entre novembre 2022 et avril 2023, ces fiches ont été consultables et téléchargeables via le site internet de l'Agence Régionale pour le Biodiversité et l'Environnement (ARBE), partenaire de la Région dans le processus d'élaboration de la nouvelle SRB, et en interne à destination des services de la Région, sur une équipe Teams© dédiée. Pour chaque thématique abordée, la fiche décline :

- une introduction générale de la thématique ;
- des éléments de diagnostic ;
- une première proposition d'enjeux issus de ce diagnostic ;
- un état des lieux des politiques publiques menées sur ce sujet ;
- une revue des principaux partenaires publics et privés agissant en région ;
- des exemples d'actions menées sur les territoires.

Les acteurs régionaux et les services de la Région ont ainsi pu enrichir, amender, corriger les fiches par leurs contributions dans l'objectif de disposer de documents partagés.

Le 14 avril 2023, un séminaire de lancement de la phase d'élaboration partagée de la SRB a été

organisé à l'Hôtel de Région. Plus de 300 personnes y ont assisté, en présence notamment de M. le Président de la Région et de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, représentant M. le Préfet de Région.

Après une présentation générale des politiques de la Région et de l'Etat en matière de biodiversité, puis de l'objet et de la démarche SRB par l'Office Français de la Biodiversité, les participants ont suivi 13 ateliers de travail, animés par des agents de la Région et de l'ARBE, autour de 13 des fiches thématiques élaborées précédemment.

Ces travaux en ateliers ont permis d'enrichir les fiches en précisant pour chaque thématique les enjeux, en fixant et priorisant les objectifs pour la préservation de la biodiversité régionale et en proposant, dans certains ateliers, des premières pistes d'actions à mener.

Les participants ont salué la qualité des échanges et ont clairement affirmé leur intérêt pour cette méthode de concertation participative. Cependant, au vu de la diversité des thématiques traitées et de la grande richesse des échanges, beaucoup ont exprimé le souhait de pouvoir continuer le travail de co-construction de la SRB.

Le présent document constitue le premier volet de la stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur, issu de ces travaux collectifs. Il décline les principaux éléments de diagnostic, les enjeux et les objectifs pour dix-neuf thématiques traitées dans six parties (cf. infra). Le travail de co-construction de la SRB sera poursuivi à partir de novembre 2023 et jusqu'au deuxième trimestre 2024, par un travail en ateliers organisés sur l'ensemble du territoire régional pour élaborer le plan d'action pour l'atteinte des objectifs. Ce plan d'action qui constituera le volet 2 de la SRB sera adopté courant 2024.

L'urgence d'agir.

Etat des lieux – Diagnostic

Située à l'interface des influences climatiques méditerranéenne et alpine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une variété de reliefs et de substrats géologiques qui permettent l'expression d'une grande diversité de milieux naturels. Elle bénéficie d'une richesse exceptionnelle en espèces animales et végétales dont certaines n'existent nulle part ailleurs dans le monde.

Néanmoins, comme l'ensemble du bassin méditerranéen, en cumulant biodiversité exceptionnelle et fortes pressions des activités humaines, la région figure parmi les plus sensibles au niveau mondial pour la préservation de la biodiversité. Cette situation confère à l'ensemble des acteurs, habitants et visiteurs de la région une responsabilité particulière pour la conservation de la nature.

La nature et les services qu'elle fournit à l'humanité sont à la base de tous les besoins essentiels (manger, respirer, boire, se vêtir, etc.). La préservation de la biodiversité, dans un contexte de déclin massif, rapide et généralisé d'origine humaine¹, est donc tout autant une question d'éthique que de survie. C'est devant ce constat d'urgence à agir collectivement que s'inscrit cette stratégie.

¹ Par exemple : Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). 2019 ; ARBE. 2022. Regards sur la Nature en Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2022 ; CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2022. Bilan des programmes STOC et SHOC en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2001-2022.

Une biodiversité régionale remarquable...

... avec une grande diversité de milieux naturels et d'espèces et une très forte responsabilité des acteurs régionaux dans la conservation d'espèces patrimoniales.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est 31 600 km² de superficie, 46 000 km de cours d'eau, 900 km de littoral, 1,613 millions d'hectares de forêts et 3 720 zones humides connues (état des connaissances 2021).

C'est également : 65% des espèces végétales, 94% des chauves-souris, 85% des oiseaux nicheurs, 63% des amphibiens et des reptiles, 53% des poissons d'eau douce, 85% des papillons de jour, 83% des criquets, sauterelles et grillons, 87% des libellules et demoiselles de France métropolitaine. Elle est la première des régions métropolitaines en nombre d'espèces relatives sur son territoire. Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite 71,5% des espèces de métropole !

De la mer Méditerranée et la façade littorale jusqu'aux sommets alpins, une multitude de milieux dont certains uniques en France, sont présents : coralligène, herbiers de Posidonie, salins et lagunes côtières, marais et étangs littoraux, prés salés, coussouls de Crau, cours d'eau, vergers, maquis et garrigue, pinèdes, forêts de chênes-lièges, de mélèzes, de hêtres, tourbières, landes et prairies d'altitude, milieux rupestres, éboulis, falaises, combes à neige et glaciers etc.

Mais une biodiversité menacée...

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un des 34 « hotspots » de biodiversité au niveau mondial ce qui signifie que c'est un des endroits du monde les plus riches en matière de diversité biologique, et notamment d'espèces présentes uniquement sur son territoire, mais également que cette richesse est victime de fortes pressions d'origine humaine.

Ce sont 82 espèces d'oiseaux nicheurs, 43 espèces de poissons marins, 6 espèces d'amphibiens, 3 espèces de reptiles, 8 espèces d'orthoptères, 21 espèces de libellules et demoiselles, 15 espèces de papillons de jour et zygènes, 27 espèces d'éphémères et 367 espèces de la flore vasculaire qui sont menacées d'extinction (bilan des sept listes rouges régionales²).

La quasi-totalité des petits fonds côtiers du littoral méditerranéen sont menacés par les activités et les usages sur le littoral.

Les forêts dominées par le chêne-liège, les pinèdes à pins maritimes, les plages sableuses méditerranéennes, les laisses de mer végétalisées, les dunes embryonnaires, les dunes grises et les dunes boisées méditerranéennes, les peuplements de genévriers dunaires, les cordons et plages de galets et graviers méditerranéens à végétation pionnière sont évalués « vulnérables », et les dunes blanches méditerranéennes « en danger », dans la liste rouge nationale des écosystèmes en France (chapitres littoraux méditerranéens et forêts méditerranéennes).

Il a été établi un bilan préoccupant de la situation régionale des espèces d'oiseaux communs dressé après 21 années de suivi (programme STOC – suivi temporel des oiseaux communs), avec une augmentation du nombre d'espèces en déclin et des indicateurs de biodiversité en baisse (plus forte baisse pour les espèces d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles).

Les résultats de l'indice région vivante (IRV 2000-2021)³ ont, entre autres, montré une tendance moyenne d'évolution stable des populations de vertébrés suivies en Provence-Alpes-Côte d'Azur mais qui résulte de situations contrastées. Il y a presque autant d'espèces dont les effectifs augmentent que

2 Les listes rouges régionales sont destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de conservation de ces espèces.

3 L'Indice Région Vivante permet de connaître l'état de la biodiversité en région à partir des évolutions des effectifs des vertébrés (282 espèces soit 1515 populations suivies sur une période allant de 2000 à 2015). Observatoire régional de la biodiversité - Indice région vivante. 2022.

d'espèces qui déclinent. Surtout, parmi les populations d'espèces en déclin, ce sont les effectifs moyens des espèces considérées comme communes composant nos paysages du quotidien et ne bénéficiant pas de statut de protection qui sont les plus menacées.

Les grandes pressions affectant la biodiversité...

... à l'échelle planétaire s'exercent sur le territoire régional et impactent le patrimoine naturel régional. Comme pour le climat (GIEC – groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), il existe un consensus scientifique international, réuni au sein de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), s'accordant sur les causes de ce déclin massif et généralisé de la biodiversité au niveau mondial. Ce déclin est causé par cinq pressions d'origine humaine, qui sont dans l'ordre de priorité :

1) Les changements d'usage des sols et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les extensions de l'urbanisation (tissus urbain, zones d'activités, réseaux de transports...) impactent les écosystèmes régionaux et les espèces : 17 418 hectares ont été consommés en région entre 2009 et 2021 selon l'observatoire régional de la biodiversité ⁴.

Outre la perte irréversible de ces milieux, les fragmentations physiques (liées aussi aux infrastructures de transports, aux milieux dégradés, aux paysages simplifiés), non physiques (lumineuse, chimique et sonore) perturbent les espèces dans leur cycle de vie ainsi que leurs capacités de déplacement et d'adaptation au changement climatique. Au niveau des espaces naturels terrestres, leur fragmentation est la plus importante dans les secteurs où l'Humain et ses activités sont les plus présents : à l'ouest du Vaucluse à dominante agricole, au nord des Bouches-du-Rhône, d'Arles au pays d'Aix (à l'exception du massif Concors – Sainte Victoire), sur le littoral varois et maralpin, à l'est le long de l'autoroute A8 et au nord le long de la vallée de la Durance jusqu'à Gap.

22% du littoral régional est artificialisé, plus de 4 000ha d'aménagements ont été gagnés sur la mer (ports, digues...) ce qui constitue un record absolu au niveau national.

2) La surexploitation des ressources naturelles et notamment l'augmentation des prélèvements en eau dans un contexte de changement climatique, perturbe et menace la vie aquatique et la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Certaines pratiques agricoles et sylvicoles peuvent être très impactantes pour la biodiversité, surtout dans les cas de secteurs en monocultures intensives consommatrices de pesticides mais également de grandes quantités d'eau (viticulture, arboriculture, maïsiculture, etc.).

Sur les stocks de poissons marins pêchés en Méditerranée, les dernières évaluations de l'IFREMER en 2020 montrent une méconnaissance de l'état des populations de poissons marins pêchés, 8 espèces seulement sur 274 débarquées ont pu être évaluées. Parmi elles, 2 espèces (Rouget et Merlu) sont surexploitées ; à l'inverse les stocks de Thon rouge de Méditerranée semblent se reconstituer.

En outre, la fréquentation voire l'hyper-fréquentation de certains espaces naturels terrestres et marins régionaux est une problématique de plus en plus importante et accentuée depuis la crise sanitaire (piétinement d'espèces, érosion des milieux, dérangement de la faune, régression de l'herbier de posidonies due aux ancrages de bateaux, pollutions, etc.).

3) Le changement climatique à l'œuvre à l'échelle planétaire se traduit, en région, par une hausse des températures moyennes annuelles depuis les années soixante (en moyenne annuelle, + 2,2°C entre 1950 et 2020⁵), une intensification des fortes précipitations avec une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens. En Méditerranée, un réchauffement des eaux marines est constaté au

⁴ Observatoire régional de la biodiversité. 2022. Consommation régionale d'espaces naturels, agricoles et forestiers 2009 à 2021.

⁵ Groupe régional d'experts sur le climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

cours des dernières décennies (la température de la mer à Nice a été enregistrée à 29,8 °C en juillet 2022). La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur marines, d'ores et déjà responsables d'épisodes dramatiques de surmortalité (notamment pour le coralligène), devraient augmenter.

Des impacts sont déjà observés sur terre comme en mer, notamment sur l'évolution de la distribution des essences d'arbres constitutives des forêts, d'espèces - ou de cortèges d'espèces - en latitude et en altitude (communautés d'orthoptères, espèces de papillons) le déplacement vers le nord d'espèces marines des eaux plus chaudes (girelle paon, barracuda...).

Le changement climatique accentue la vulnérabilité des milieux et des espèces face à des pressions humaines déjà existantes et croissantes.

4) Les pollutions issues des activités humaines telles que les particules fines, les gaz à effet de serre, les molécules organiques, les matériaux non dégradables comme les plastiques, les produits phytopharmaceutiques et vétérinaires, les métaux lourds et les pollutions lumineuses et sonores, dégradent les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins. Certains secteurs présentent des niveaux de contaminations chimiques, de pollutions lumineuses et sonores importantes dans et à proximité des grandes métropoles régionales, des sites industriels actuels et anciens (Marseille, Toulon, Nice, Avignon), des axes de communication (vallée du Rhône, de la Durance) et de grands secteurs de productions en monocultures intensives.

5) Le territoire régional reste sensible aux introductions biologiques via l'arrivée volontaire ou involontaire **d'espèces animales ou végétales exotiques**, dont certaines concurrencent les espèces locales et impactent les habitats.

143 espèces végétales sont définies comme exotiques envahissantes en 2022. La partie méditerranéenne du territoire régional, en particulier la façade littorale, le sud-ouest du département de Vaucluse, et la moyenne et basse vallée de la Durance, est davantage affectée que la partie alpine. Sur les espèces animales exotiques envahissantes, une stratégie régionale est en cours d'élaboration avec les acteurs régionaux. Elle concerne les espèces terrestres et aquatiques. 253 espèces (dont 11 mammifères, 44 oiseaux, 15 crustacés, et 24 poissons) sont en cours d'analyse pour déterminer leurs états des lieux en termes de répartition et d'abondance, et leurs impacts. A l'échelle de la façade méditerranéenne française, 394 espèces non indigènes marines ont été recensées en 2017.

La nature, notre assurance vie.

La biodiversité est à la base de tous les besoins essentiels au travers des services qu'elle rend à l'humanité. C'est notre assurance vie tant en termes d'approvisionnement en matières premières indispensables à sa survie (oxygène, eau, alimentation) ou à ses activités (énergie, matériaux) que de régulation de risques environnementaux ou sanitaires susceptibles d'affecter sa santé et son bien-être. Le cas des zoonoses menaçant la faune sauvage, domestique et la santé humaine est un exemple caractéristique des liens complexes d'interconnexions entre les êtres vivants. La protection de la biodiversité nécessite donc une vision globale des processus biologiques et des interactions entre espèces, milieux et sociétés humaines et ce pour l'ensemble de la biosphère.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie 18 contributions de la nature aux populations réparties en trois grandes catégories : la régulation de processus environnementaux (pollinisation, régulation du climat, création et entretien d'habitats, régulation biologiques, etc.), les contributions matérielles (énergie, alimentation, etc.) et les apports immatériels (inspiration, expériences psychiques et psychologiques, soutien identitaire).

Ces contributions de la nature constituent également le socle des activités socio-économiques

régionales. Par ses services, la nature contribue directement à de nombreuses filières économiques d'intérêt majeur et d'excellence comme l'agriculture (première région bio de France, 30% de la surface agricole utile régionale), l'élevage et le pastoralisme, la viticulture, la pêche, la filière bois, le tourisme (deuxième région touristique en France après l'Ile-de-France, 20 Md€ de recettes annuelles, 13% du PIB régional⁶, les sports de nature, etc.

S'il est compliqué d'évaluer la contribution monétaire réelle de la nature, quelques exemples d'évaluations économiques réalisées mettent en avant les éléments suivants :

- une étude de 2013 a montré qu'1€ investi par l'Etat pour la gestion du Parc national de Port-Cros génère jusqu'à 92 € de bénéfices ;
- les services écosystémiques rendus par les posidonies (produisent de l'oxygène, captent le CO₂, atténuent la houle et diminuent les risques de submersions, protègent les plages de l'érosion, servent de nurseries et frayères pour les poissons ...) ont été estimés à 15 Mds €/an (source : Medtrix) ;
- une évaluation des services écosystémiques menée par le CEREMA dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (Projet AlpES) a montré que :
 - le bois énergie sur une année (2016) était évalué entre 900 000 € et 1 M€ ;
 - la séquestration du carbone pour l'année 2017 équivalait à 14,6 M€ ;
- 100 000 € investis dans les espaces verts en milieu urbain permettent de créer 1,4 emploi (contre 0,4 dans le bâtiment ou le génie civil par exemple) ;
- 1€ dépensé pour la protection de la biodiversité génère 2,64€ de production (source : E. Delannoy) et 1,31€ de valeur ajoutée, et 1€ investi dans la restauration de la nature génère 8 à 38€ de bénéfices (source : Commission européenne).

Dans un contexte global et local de changement climatique, la nature est porteuse de solutions : puits carbonés (forêts, tourbières, posidonies, etc.), végétaux « climatiseurs » urbains, milieux aquatiques et humides absorbent de CO₂, rafraichisseurs atmosphériques et tampons face aux inondations...

De même, face à des risques naturels de plus en plus nombreux (inondations, submersion marine, mouvements de terrains, incendies) et intenses, la biodiversité est susceptible de réduire leur impact, notamment grâce aux solutions fondées sur la nature.

Ainsi l'adaptation et l'atténuation du changement climatique nécessitent de préserver et de valoriser la biodiversité et de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes.

La biodiversité doit être préservée et protégée pour elle-même, c'est une richesse et un patrimoine planétaires. **Pourtant après des décennies de protection, la nature est plus que jamais menacée par les activités humaines.** Or, sans la nature, ces activités mêmes, et au premier rang celles qui permettent de satisfaire les besoins vitaux de l'humanité, ne pourront être pérennisées. **Une prise de conscience collective est donc indispensable.**

C'est pourquoi l'ensemble des acteurs du territoire régional, emmenés par la Région Sud, chef de file pour la protection de la biodiversité, souhaitent s'appuyer sur la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité, fruit d'une construction collective, pour faire prendre conscience à tous les acteurs du territoire de l'urgence à agir pour la préservation de la nature et pour les mobiliser autour d'une grande ambition :

**La nature, notre bien commun et notre alliée pour l'avenir des territoires.
Inverser le déclin accéléré de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte
d'Azur et poser les bases d'une nouvelle alliance avec le vivant.**

⁶ Source : Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023 - 2028).

Pour atteindre cette ambition, la stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'articule autour de cinq parties interdépendantes :

- **1 : La connaissance de la Nature pour mieux agir et la préserver.**
Connaitre - Protéger - Sensibiliser - Former.
- **2 : La Nature, une alliée pour répondre aux besoins vitaux.**
Respirer - Se nourrir - Disposer d'eau - Se soigner.
- **3 : La Nature, un atout majeur pour le cadre de vie et l'aménagement durable des territoires.**
Habiter - Se déplacer - Se divertir.
- **4 : La Nature, un bien commun pour le développement.**
Produire - Coopérer.
- **5 : Cohérents pour mieux préserver la Nature.**
Mettre en cohérence les politiques – Gouverner la biodiversité - Piloter et évaluer la stratégie.

Et une boîte à outils pour l'action.

Solutions fondées sur la nature – Méthodes de mobilisations - Financements.

1 : La connaissance de la Nature pour mieux agir et la préserver.

Connaître – Protéger - Sensibiliser - Former

La nature est l'assurance vie de notre société et sa dégradation constitue une menace pour la survie de l'humanité. Le constat de déclin massif et généralisé de la biodiversité est sans appel (rapport IPBES de 2019) et il est urgent d'agir pour la protéger et créer les conditions d'une nouvelle alliance pour inverser son déclin. Mais il faut pour cela engager des changements transformateurs (modes de vie, de déplacements, de consommation, d'aménagement du territoire, activités de loisir, façon d'habiter l'espace ...) et repenser la relation de l'être humain au reste du vivant.

La diversité biologique exceptionnelle de la région est soumise à de nombreuses pressions qui engendrent son déclin accéléré. Chaque espèce a une valeur intrinsèque et remplit des fonctions dans son milieu. Ainsi, toute disparition d'espèce ou de son habitat peut engendrer des conséquences en cascade risquant d'être irréversibles.

Par ailleurs, les écosystèmes, par leur richesse et leur qualité écologique, rendent de multiples services indispensables tels que la régulation des risques naturels, la pollinisation, la formation des sols, l'épuration de l'eau...

Pour inverser ce déclin, l'identification des pressions, préalable à leur réduction, associées à la connaissance et au suivi des espèces et de leur répartition ainsi qu'à leur conservation et celle de leurs fonctions et des espaces constituent des enjeux majeurs.

Il faut donc agir pour mieux protéger espèces, milieux et fonctionnalités. Pour cela le renforcement de la connaissance et son partage pour l'action sont un préalable à toute stratégie de préservation de la nature.

Principaux enjeux pour l'avenir.

Des espèces et des habitats terrestres, aquatiques et marins très diversifiés, préservés des activités humaines et résilients face au changement climatique.

Connaissances

- ❖ Des connaissances complétées et mises à jour sur les espèces, les habitats, les fonctionnalités, les solutions fondées sur la nature et le génie écologique.
- ❖ Une structuration des connaissances facilitant leur partage pour une meilleure conservation de la nature et pour une prise en compte optimale de la biodiversité dans les politiques publiques.
- ❖ Un système de recueil des connaissances sur les espèces dont la pérennité est assurée.
- ❖ Des connaissances bien valorisées, fréquemment utilisées par les milieux professionnel et associatif et accessibles au grand public.

Habitats

- ❖ Une mosaïque d'habitats naturels, semi-naturels avec une forte diversité biologique. Des milieux anthropisés intégrant des composantes naturelles importantes (notamment milieux urbanisés et secteurs de grandes cultures).
- ❖ Des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins résilients face aux effets du changement climatique et aux pressions anthropiques de natures très variées (urbanisation, réseaux, activités économiques, pollutions, fréquentation...).
- ❖ Des habitats de bonne qualité, dont la fragmentation est fortement limitée et contenue, permettant la bonne expression de toutes leurs fonctionnalités (notamment continuités écologiques).

Espèces

- ❖ Une biodiversité patrimoniale régionale et suprarégionale particulièrement bien représentée et suffisamment protégée.
- ❖ Une biodiversité « ordinaire » ou « du quotidien » à l'abri des pressions anthropiques.
- ❖ Des espèces exotiques et/ou envahissantes dont l'introduction et la diffusion sur le territoire est fortement limitée et maîtrisée.

Fonctionnalités

- ❖ Un réseau important d'aires protégées terrestres, aquatiques et marines dont la fonctionnalité et la représentativité par rapport à la biodiversité régionale sont assurées.

Formation, information, sensibilisation

- ❖ Des actions d'éducation à l'environnement, de sensibilisation et de formations renforcées, pour agir sur les comportements des acteurs du territoire (citoyens, collectivités, associations, entreprises...)

Connaître

La connaissance est une composante essentielle pour préserver et valoriser durablement la biodiversité. Préalable indispensable à sa prise en compte dans les activités humaines et l'aménagement du territoire, elle permet la définition de politiques publiques de préservation et de gestion pertinentes. Son partage et son accessibilité sont également des impératifs pour limiter les dégradations par méconnaissance de la richesse d'un territoire. La diffusion et l'appropriation de la connaissance produite et des enjeux liés à la biodiversité régionale auprès du plus grand nombre (acteurs et habitants) participent ainsi à une meilleure prise en compte de la biodiversité.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est l'une des régions de France la plus avancée en matière de développement et de partage des connaissances naturalistes. Mais le bilan est contrasté selon les groupes taxonomiques et va de satisfaisant pour certains (par exemple pour la flore vasculaire, les reptiles, les amphibiens) à partielle ou lacunaire pour d'autres (connaissance des espèces présentes, mauvaise répartition des observations à l'échelle régionale).

La plateforme SILENE, système régional d'information de la nature et des paysages (SINP), rassemble près de 12 millions de données faune et flore. 91 structures sont adhérentes en 2022 et sont engagées en faveur du partage de la connaissance.

Renforcer la connaissance de la nature.

- Pérenniser les connaissances acquises.
- Comblent les principales lacunes identifiées, taxonomiques, spatiales, temporelles, et fonctionnelles (trames écologiques) et sur les processus. Notamment :
 - Améliorer la connaissance et la promotion de la biodiversité de la trame turquoise.
 - Améliorer les connaissances du milieu marin.
- Améliorer et mobiliser la connaissance sur les pressions, et notamment :
 - Renforcer les connaissances sur les interactions climat/biodiversité.
 - Mener surveillance et veille sur les espèces exotiques envahissantes (faune et flore).
- Connaître et faire connaître les enjeux et les impacts de la biodiversité sur la santé.

Mobiliser la connaissance pour agir.

- Améliorer le partage et l'appropriation des connaissances. Valoriser la connaissance dans un outil opérationnel à une échelle fine qui permette de planifier et agir (aide à la décision).

- Améliorer la connaissance pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité dans les aménagements (énergies renouvelables, infrastructures, bâtis...).
- Améliorer les connaissances pour une meilleure gestion/préservation des milieux forestiers.
- Améliorer les connaissances sur la nature en ville pour limiter, fixer et dégrader une partie de la pollution de l'air (particules fines PM 10 etc.) et produire de l'oxygène.

Protéger

Pour assurer la conservation de la nature ainsi que des services qu'elle rend, la région dispose d'une part d'un panorama riche et diversifié d'aires protégées. En 2023, 59% du territoire régional sont couverts par des aires protégées, dont 6,7% en protection forte. On trouve ainsi en région : neuf Parcs naturels régionaux (Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume, Verdon, Mont Ventoux), et un en projet (Maures-Estérel-Tanneron), sept Réserves naturelles régionales, dix Réserves naturelles nationales et quatre Parcs nationaux, une Réserve de chasse et de faune sauvage, 25 réserves biologique de l'ONF (14 373.8 ha), 88 sites du Conservatoire du littoral, 114 sites gérés et 288 parcelles acquises par le Conservatoire d'espaces naturels, un Parc marin. Les sites Natura 2000, terrestres ou marins, couvrent 23 739 km². Enfin les Espaces Naturels Sensibles (politique portée par les Département) couvrent une superficie de plus de 31.000 ha.

D'autre part, pour assurer la conservation de certaines espèces menacées (de leurs populations et de leurs habitats), 30 plans nationaux ou régionaux d'actions sont en cours ainsi que 4 plans nationaux d'actions habitats.

Pourtant la biodiversité régionale continue de décliner. Notamment, l'indice région vivante montre que les espèces considérées comme ordinaires, donc non protégées, et spécialistes des espaces agricoles sont en forte régression et donc possèdent des enjeux de conservation importants.

Parce qu'ils sont le support d'une grande diversité biologique mais également de résilience face aux enjeux globaux tels que le changement climatique, les crises socio-économiques, les pandémies, etc., reconquérir l'ensemble des milieux sensibles régionaux constitue une priorité régionale.

Partout préserver la nature.

- Assurer la conservation des espèces emblématiques et les plus menacées, et leurs habitats.
- Préserver la biodiversité ordinaire.
- Protéger et restaurer l'ensemble des milieux régionaux sensibles : les zones humides, les forêts anciennes, les formations sèches (coussouls, matorral, garrigues, etc.), les milieux marins et côtiers caractéristiques (herbiers de posidonie, lagunes, etc.), les espaces naturels et semi-naturels alpins et préalpins, les espaces agricoles favorables à la biodiversité et les espaces tampon.
- Développer et préserver la biodiversité en milieu urbain.
- Désartificialiser et restaurer les milieux dégradés.
- Préserver et/ou restaurer les fonctionnalités des milieux pour des écosystèmes résilients dans un contexte de changements globaux, permettant d'améliorer les capacités de déplacement des espèces.
- Renforcer le réseau d'aires protégées terrestres et marines (*cet objectif renvoie directement à la territorialisation de la stratégie nationale pour les aires protégées*).

Limiter les pressions sur la nature.

- Concilier préservation de la biodiversité et activités humaines (notamment les dynamiques d'aménagement, d'exploitation des ressources et les secteurs d'activités trop impactants et/ou générant des pollutions).

- Protéger, conserver et restaurer les espèces et les habitats en prenant en compte le changement climatique
- Prévenir l'installation en milieu naturel des espèces exotiques envahissantes et les gérer (*cet objectif renvoie directement aux stratégies espèces exotiques envahissantes existantes en région*).
- Renforcer l'application de la réglementation, mieux faire appliquer le droit de l'environnement (police de l'environnement).

Sensibiliser

Notre société est face à un défi : il faut que des changements massifs soient engagés, urgemment. La nature est un atout majeur et non une contrainte au développement. Il s'agit d'engager une transition culturelle pour que chacun(e) comprenne la communauté de destin qui nous lie à la nature. Cette transition devra poser les bases d'une nouvelle alliance avec le vivant dans tous les segments : de l'individuel aux collectifs, du personnel au professionnel, du local au global.

Dans cette perspective, chacun (citoyens, élus, techniciens, entreprises, collectivités, associations, ...) est un contributeur et un protagoniste en puissance pour devenir un levier d'efficacité aux changements des pratiques et des comportements et doit se mettre en responsabilité pour développer la mobilisation.

Malgré une prise de conscience accélérée de l'urgence de préserver la biodiversité, il est nécessaire d'agir concrètement. Se mobiliser en faveur de la biodiversité doit permettre à tous les acteurs et à tous les niveaux d'intégrer les enjeux liés à cette préservation dans les pratiques individuelles, les politiques publiques et le fonctionnement socio-économique de notre modèle sociétal.

En Région ce sont de nombreuses structures qui œuvre quotidiennement pour la sensibilisation des publics : associations, têtes de réseaux, gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, parcs nationaux, Grands sites, réserves naturelles, etc.).

Sensibiliser, l'affaire de tous.

- Faire percevoir la préservation de la biodiversité comme désirable, et non comme contraignante.
- S'appuyer sur les sciences comportementales pour utiliser un langage et des outils adaptés aux différents publics.
- Rendre accessible la connaissance, notamment auprès des publics éloignés et des décideurs, en améliorant sa communication et sa diffusion et en développant les sciences participatives.

Cibler les publics pour une sensibilisation tournée vers l'action.

- Faire monter en compétence les acteurs pour qu'ils s'impliquent davantage dans la construction des projets.
- Sensibiliser les décideurs : cibler des publics à effet levier fort, sensibiliser les acteurs socio-économiques pour une plus grande prise de conscience de ceux en responsabilité d'agir. Notamment :
 - Sensibiliser les élus, les techniciens du secteur public, les socioprofessionnels du tourisme, de l'industrie, de l'aménagement, du transport, des infrastructures, de l'agriculture aux pratiques durables et à la biodiversité.
- Valoriser la biodiversité comme un atout pour les territoires et leur aménagement, et comme une approche résiliente pour les territoires.

Former

Préserver la biodiversité est un objectif majeur, il en va de la survie de l'humanité. En effet, toutes les organisations humaines, sociales ou économiques pourraient à terme manquer de ressources pour se développer ou pour produire durablement.

Qu'est-ce qui modifie, transforme ou détruit un écosystème ? Comment réduire son impact sur la biodiversité lorsque l'on est un particulier, une collectivité, une association, une entreprise ?

Une formation à la biodiversité a ainsi pour objectif d'apporter toutes les réponses à ces questions (et d'autres) et doit permettre de donner une compréhension globale des enjeux de la biodiversité et les moyens pour agir.

Mieux se former pour comprendre la crise de la biodiversité et agir pour sa protection constituent des enjeux clés pour la société, les organisations. Cela doit leur permettre de s'adapter, se transformer durablement et d'anticiper de potentielles futures réglementations.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, de nombreuses structures proposent des formations initiales (diplômes universitaires, BTS...) ou continues en lien direct avec la biodiversité, la gestion et la protection de la nature.

Former pour une meilleure connaissance de la biodiversité.

- Développer, par la formation, l'expertise et les compétences sur des groupes taxonomiques peu étudiés.
- Renforcer la formation des experts sur les composantes spatiales, temporelles et fonctionnelles (trames écologiques) de la biodiversité ainsi que sur les processus biologiques.

Former pour mieux faire connaître la biodiversité.

- Former les élus, les techniciens du secteur public, les socioprofessionnels du tourisme, de l'industrie, de l'aménagement, du transport, des infrastructures, de l'agriculture aux pratiques et techniques durables pour une prise en compte systématique de la biodiversité.

2 : La Nature, une alliée pour répondre aux besoins vitaux.

Respirer - Disposer d'eau - Se nourrir - Se soigner

Les processus naturels de fonctionnement et de maintien de la biodiversité produisent un certain nombre d'externalités qui sont indispensables à l'homme. On les qualifie de services écosystémiques. Ces services sont notamment la production de l'oxygène de l'air, l'épuration des eaux et la régulation des crues (zones humides, forêts), l'activité des pollinisateurs (notamment pour les cultures), la production de biomasse, l'activité des organismes qui produisent et entretiennent les sols, la séquestration naturelle de carbone (dans le bois, les sols, les mers...) ou encore le recyclage permanent de la matière par les animaux, champignons et bactéries. Ces services comprennent également les aménités offertes par la nature comme la beauté des paysages, les zones de quiétude, de ressourcement...

Ainsi, le déclin de la biodiversité ne se réduit pas seulement à la perte d'espaces naturels ou à la menace de disparition d'espèces. Elle comprend également la dégradation voire la perte des nombreux services, pour certains vitaux, que la biodiversité rend « gratuitement » aux humains au quotidien.

Principaux enjeux pour l'avenir

- ❖ Une richesse écologique préservée, source importante de services rendus par la nature ceux-ci pouvant être mobilisés pour la mise en œuvre des politiques publiques : qualité de l'air, alimentation, santé, etc...

Air

- ❖ Une bonne qualité de l'air partout en région, pour une meilleure santé des populations et une biodiversité préservée.
- ❖ Des milieux producteurs d'oxygène et capteurs de CO2 et de pollutions en bon état écologique et pérennes.

Eau

- ❖ Une ressource en eau (masses d'eau continentales) préservée, gérée et en bon état physico-chimique et biologique.
- ❖ Un partage de l'eau équilibré et pouvant répondre à l'ensemble des besoins pour les activités humaines, dans un contexte de sobriété, et pour les milieux naturels.

Alimentation - Agriculture

- ❖ Des pratiques agricoles résilientes face au changement climatique, intégrant des cultures plus adaptées, économes en eau, respectueuses des sols, pratiquant la lutte biologique.

Des habitudes alimentaires favorables à la santé, équilibrées, respectueuses de la saisonnalité des produits, favorisant les produits locaux et proposant des alternatives aux protéines animales (diète Méditerranéenne).

Santé

- ❖ Une biodiversité préservée et en bon état dont les impacts sur la santé sont bien connus, réduits et maîtrisés pour ce qui concerne les impacts négatifs et favorisés pour les impacts positifs.
- ❖ Une approche globale de la santé humaine, animale, végétale et environnementale, portée par l'ensemble des acteurs.

Respirer

Les végétaux présents sur les espaces naturels, agricoles, forestiers ainsi que dans les zones urbanisées contribuent à la production d'oxygène et à la captation du carbone et de particules. En mer, l'herbier de Posidonie constitue l'un des plus importants producteurs d'oxygène et capteurs de CO₂.

La dégradation de la qualité de l'air, le changement d'affectation des sols et le changement climatique, dus notamment à l'augmentation du taux atmosphérique de certains gaz (dont CO₂, oxydes d'azote, méthane, ozone...) affectent fortement la biodiversité régionale. Les changements climatiques augmentent également la vulnérabilité du territoire face aux incendies de forêts, sources de pollution de l'air et de dégradation de la couverture végétale.

Renforcer les sources de « production d'air ».

- Améliorer la qualité de l'air en maintenant et restaurant une biodiversité fonctionnelle.
- Accroître la protection des herbiers de Posidonie, puits de carbone et émetteurs d'oxygène et restaurer ceux dégradés et détruits.
- Préserver et restaurer les massifs forestiers (notamment les vieilles forêts, matures et anciennes), capteurs de CO₂ et producteurs d'oxygène. Adapter les objectifs de production, les modes de gestion forestière à des pratiques favorables à la biodiversité et les essences pour lutter contre le dépérissement et s'adapter aux évolutions climatiques.

Réduire les pressions.

- Limiter les sources de pollution de l'air qui impactent la biodiversité.
- Développer une prévention incendie compatible avec les enjeux de biodiversité.
- Réduire à la source et drastiquement les pollutions primaires : accroître les efforts de décarbonation des activités humaines (mobilités, industries, logement, etc.).

Disposer d'eau

Les milieux aquatiques et humides fournissent de l'eau pour de multiples usages essentiels : l'alimentation en eau potable, l'irrigation des terres agricoles, l'industrie, le tourisme, l'hydroélectricité, etc. Le bon état écologique et chimique de ces milieux aquatiques est le garant de la qualité des eaux utilisées pour ces usages et de la qualité des productions qui en découlent.

Par ailleurs, certains milieux aquatiques, et notamment les zones humides, constituent d'importants régulateurs susceptibles à la fois d'amortir les pics de crues et protègent ainsi des inondations mais aussi de restituer de l'eau en saison sèche, ou de stocker massivement du carbone.

Malgré une géographie favorable, avec l'existence d'un haut massif, le système hydraulique, conforté historiquement par de grands ouvrages de transfert d'eau, risque, à l'avenir, d'atteindre ses limites. La combinaison du réchauffement climatique, de l'attractivité et de la croissance démographique provoque déjà des modifications majeures dans le fonctionnement des cours d'eau pouvant générer des assecs plus longs sur ceux déjà sujets à ce fonctionnement typique dit « méditerranéen », ou de nouveaux assecs.

La trame bleue, au-delà des très nombreux services qu'elle rend, constitue un réservoir majeur de biodiversité (50% des espèces d'oiseaux en dépendent, 30% des espèces végétales remarquables et menacées s'y abritent). Sa protection et sa restauration constituent donc une priorité régionale.

Faire du bon état des milieux aquatiques le pivot des usages de l'eau.

- Améliorer la résilience des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.
- Préserver la ressource en eau, eaux de surface et eaux souterraines.
- Faire appliquer et évoluer la réglementation au service des enjeux de préservation de la biodiversité aquatique.
- Faire des économies d'eau dans tous les domaines pour les mettre à disposition des milieux naturels.

Se projeter et mieux anticiper.

- S'assurer de l'adéquation besoins / ressources en priorisant le bon fonctionnement des milieux.
- Mieux intégrer les problématiques de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques dans l'urbanisme, les projets d'aménagements, les projets industriels.

Se nourrir

A l'interface des espaces naturels, les milieux agricoles ouverts s'insèrent dans une complémentarité écologique pour de nombreuses espèces. L'hétérogénéité des productions, le maintien d'infrastructures écologiques (haies, mares, fossés-noues, fascines, bosquets, etc.), l'essor des pratiques agroécologiques et le maintien d'agrosystèmes traditionnels (irrigation gravitaire, élevage extensif, rizières, salins...) contribuent au maintien de milieux et d'écosystèmes spécifiques, pour certains d'importance internationale (Crau, Camargue...). Les fonds marins côtiers, réservoirs majeurs de biodiversité, sont également des milieux à préserver notamment pour l'alimentation, via la pêche et l'aquaculture.

L'étalement urbain a augmenté à un rythme très rapide au cours des dernières décennies diminuant les surfaces agricoles utiles. L'artificialisation devrait progressivement croître moins vite, avec un objectif de division par deux du rythme de la consommation foncière sur la décennie en cours et de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. La raréfaction de l'eau disponible est également un facteur de risque important, dans une région où la démographie croît et l'irrigation des cultures est essentielle à un grand nombre de productions comme le blé dur et le maraîchage. De plus certaines activités agricoles participent à l'érosion de la biodiversité tout comme la simplification des systèmes agricoles liée à la forte spécialisation de l'agriculture, très dépendante des intrants conventionnels. Avec la disparition des pollinisateurs et des auxiliaires de cultures, la dégradation des sols, l'altération des ressources en eau, les incidences sont multiples notamment sur la qualité des aliments consommés.

Soutenir une production alimentaire et agricole favorable à la biodiversité, donc plus durable.

- Développer une production adaptée au climat régional.
 - Favoriser la transition agroécologique des exploitations agricoles notamment au travers de la labélisation agriculture biologique.
 - Reconquérir les infrastructures écologiques dans l'ensemble des agroécosystèmes (haies pluristratifiées, mares, fossés-noues, bosquets, etc.).
 - Soutenir les programmes de recherche et les conservatoires de variétés, d'espèces animales et d'espèces agricoles cultivées en région qui ont subi également une forte érosion génétique afin de contribuer à une plus grande diversité des variétés et races cultivées.
- Préserver le foncier et des modes de gestion agricole favorable à la biodiversité.

- Favoriser le développement des productions en signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et en démarche Haute Valeur Environnementale.
- Reconnecter les espaces agricoles, naturels et forestiers via les trames vertes, bleues et brunes pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.
- Accompagner la pêche artisanale locale, développer la pêche durable.
- Maintenir les activités pastorales et les systèmes « transhumants ».
- Maîtriser les échanges terre-mer pour préserver les réservoirs de biodiversité marine.

Agir sur l'ensemble du système alimentaire pour préserver la nature et ses services.

- Sensibiliser les parties prenantes (producteurs, restaurateurs, distributeurs, consommateurs, etc.) sur l'ensemble du système alimentaire et notamment les liens entre biodiversité et alimentation.
- Développer la consommation de produits de proximité durables en lien avec les programmes alimentaires territoriaux.
- Favoriser la relocalisation de l'alimentation régionale et de sa transformation pour diminuer les empreintes carbone.
- Lutter contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire pour limiter l'impact du système alimentaire sur la biodiversité.
- Généraliser la valorisation des déchets organiques (réduire l'empreinte foncière de la gestion des déchets, participer au renouvellement de la fertilisation des sols et renforcer le stockage carbone).

Se soigner

Les services rendus par la biodiversité en faveur de la santé sont nombreux : plantes médicinales, sources de molécules pour les médicaments, approvisionnement en nourriture et en eau potable, effet barrière contre de nombreux pathogènes (parasites, bactéries, virus...) entre biodiversité sauvage, biodiversité domestique et humains, bien-être physique et mental. À l'inverse, la biodiversité peut avoir des effets négatifs sur la santé : agents allergènes, agents infectieux, animaux vecteurs ou réservoirs de pathogènes, espèces venimeuses ou toxiques...

Du fait des liens complexes d'interconnexions entre êtres vivants, la protection de la santé humaine nécessite donc une vision holistique, englobant santé animale, végétale et bon état de la biodiversité. C'est ce que promeut le concept « One Health - une seule santé », qui constitue une approche intégrée de santé environnementale globale pour garantir la santé publique.

Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

- Favoriser l'accès à la nature.
- Favoriser la présence de la nature dans les milieux urbanisés en développant notamment les approches d'urbanisme bioclimatique et favorable à la santé.
- Favoriser la diversité biologique dans l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels pouvant agir comme barrières naturelles contre les pathogènes.

Favoriser des pratiques de santé animale et végétale respectueuses de la nature.

- Inciter à la réduction et, à chaque fois que cela est techniquement possible, à l'arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et vétérinaires (dont antibiotiques) en agriculture et élevage. Soutenir la recherche d'alternatives non néfastes pour la biodiversité.

3 : La Nature, atout majeur pour le cadre de vie et l'aménagement durable des territoires.

Habiter - Se déplacer - Se divertir

La biodiversité et les écosystèmes régionaux sont soumis à de fortes pressions, principalement liées à l'étalement urbain (disparition et fragmentation d'espaces naturels ou agricoles, artificialisation et imperméabilisation des sols...). La pression exercée par cet étalement urbain sur le foncier doit diminuer en réinventant la ville sur la ville. La consommation foncière est aujourd'hui deux fois plus rapide que l'évolution démographique. Les terres agricoles sont les plus impactées avec près de 3 125 ha artificialisés entre 2006 et 2014, soit 390 hectares par an. 2 814 hectares d'espaces naturels et/ou forestiers ont également été artificialisés sur la même période, soit plus de 350 ha par an. Entre 2014 et 2019, selon la base OCS régionale, l'artificialisation a continué, avec 7500 ha de plus. Cette artificialisation se fait au détriment principalement des espaces forestiers et milieux semi-naturels, qui perdent 6300 ha, et des espaces agricoles, qui perdent 1100 ha. Enfin, 22% du littoral régional est artificialisé, plus de 4 000ha d'aménagements ont été gagnés sur la mer (ports, digues...).

Cette artificialisation, peu maîtrisée et décorrélée de la croissance démographique, engendre une compétition accrue entre les divers usages du sol :

- pour les infrastructures et équipements accompagnant l'urbanisation (logements, commerces, routes, canalisations, antennes relais, stations d'épuration, etc.) ;
- pour le déploiement de la transition énergétique (centrales photovoltaïques, éoliennes, etc.) ;
- pour le développement économique et touristique (zones d'activités, hébergements...) ;
- pour les activités agricoles.

Tout ceci accentue la pression des activités humaines sur les milieux : (sur)exploitation des ressources, rejets de polluants, sur-fréquentation des espaces naturels, forestiers et littoraux...

Principaux enjeux pour l'avenir.

La biodiversité régionale est un atout et une alliée pour un développement des territoires équilibré, durable et résilient face au changement climatique.

Aménagement

- ❖ Un urbanisme maîtrisant la consommation espace naturels, agricoles et forestiers dans un objectif de zéro artificialisation nette en 2050.
- ❖ Des aménagements et des infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, transport d'énergie) limitant la fragmentation du territoire et atténuant au maximum leur impact sur la biodiversité, notamment en évitant systématiquement les zones de protection forte.
- ❖ Favoriser le développement de la nature en ville (renaturation, îlots de fraîcheur ...)
- ❖ Des zones aménagées résilientes face à l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes et des risques qui leur sont liés.

Tourisme (du point de vue des usagers) et loisirs

- ❖ Une nature valorisée, respectée (zéro déchet) et partagée, support d'activités sportives et de loisirs durables et pourvoyeuse de bien-être pour les habitants et les visiteurs.
- ❖ Des équipements touristiques respectueux des paysages et de la biodiversité
- ❖ Une fréquentation des espaces naturels, protégés ou non, équilibrée entre préservation de la biodiversité et développement socio-économique du territoire.

Habiter

Plus de 94% de la population régionale vie en zone urbaine et se concentre essentiellement à proximité des grands pôles urbains. Ainsi, 80% de la population est concentrée sur une bande de 40 km de large englobant les grandes agglomérations du littoral et la vallée du Rhône où le foncier est rare, rendant difficile la construction de logements et la mise à niveau des réseaux d'infrastructures.

Pour autant, malgré la croissance du parc de logements, l'offre demeure insuffisante et concentre aujourd'hui une grande partie des enjeux régionaux. Le logement reflète également la difficulté à concilier les vocations résidentielles et touristiques du territoire, avec de nombreuses résidences secondaires (17,8% des résidences contre 9,7% au niveau national) et des habitats touristiques importants qui accentuent la tension à la hausse sur le marché immobilier.

L'étalement urbain et le mitage sont parmi les causes principales du déclin généralisé de la biodiversité. La consommation foncière est aujourd'hui deux fois plus rapide que l'évolution démographique. Et, en moyenne, la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers concerne l'habitat pour 65%.

La biodiversité peut aussi être une ressource économique pour la construction et l'aménagement. Avec le développement de nouvelles techniques et le changement des pratiques, l'approche bioclimatique et du génie écologique et l'utilisation des éco-matériaux ou des matériaux biosourcés locaux (bois, pailles de riz ou de lavandin), ainsi que des matériaux recyclés sont davantage utilisées aujourd'hui dans le bâtiment et l'aménagement. Conforts thermique et acoustique, économies d'énergie, multiplication de murs et toitures végétalisés sont autant d'éléments qui améliorent le confort des habitants et qui limitent les impacts environnementaux. Ils contribuent à améliorer l'absorption du CO₂, à diminuer la température et à réguler les îlots de chaleur.

L'un des principaux enjeux de préservation de la biodiversité concerne la maîtrise de l'étalement urbain et le maintien et la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les espaces urbains et villageois de demain devront être à la fois plus denses et plus naturels. Il s'agit donc de réintroduire stratégiquement de la nature en ville (y compris dans le bâti), pour favoriser l'adaptation au changement climatique, et de préserver la biodiversité nocturne, en limitant la pollution lumineuse.

La nature protège des effets du changement climatique, notamment sur le littoral contre l'érosion, montée du niveau de la mer irréversible. La très grande majorité des habitants de la région habite sur le littoral et va être affectée dans les décennies voire années à venir. Les règles et documents d'urbanisme vont devoir être adaptés à ces nouveaux enjeux : retrait stratégique, désimperméabilisation, renaturation du littoral et des petits fonds côtiers...

Planifier et se développer avec la nature.

- Positionner la biodiversité, les paysages et l'eau comme atouts à préserver par les collectivités locales, en particulier dans leurs documents d'urbanisme.
- Réduire par deux le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à 2031 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'inscrire dans l'objectif de zéro artificialisation nette à 2050.
- Identifier et prendre en compte les continuités écologiques terrestres et aquatiques (trames vertes et bleues, turquoise, noire, brune et blanche) et les grandes ruptures de continuités dans les documents de planification pour un aménagement durable.
- Planifier en préservant les zones écologiques à enjeux et en restaurant les fonctionnalités écologiques.

Concevoir le bâti et l'espace public avec la nature et les solutions fondées sur la nature.

- Aménager avec la nature :
 - Déployer pleinement la nature dans toutes les villes et villages de Provence-Alpes-

- Côte d'Azur et systématiser le recours aux solutions fondées sur la nature.
- Réduire drastiquement les pollutions notamment chimiques, lumineuses et sonores.
 - Intégrer la biodiversité à toutes les étapes de la vie d'un bâtiment, de sa conception à sa rénovation ou sa déconstruction.
 - Favoriser le recours aux matériaux biosourcés et recyclés pour la construction et la rénovation.
 - Innover pour mieux intégrer les services rendus par la nature dans les coûts du foncier.
 - Restaurer les continuités écologiques. Un effort particulier portera sur la résorption des points noirs⁷ générés par les infrastructures linéaires de transport, l'urbanisation, la pollution lumineuse, les milieux agricoles et sylvicoles aux pratiques intensives.
- Systématiser des mesures de gestion écologiques et différenciées des espaces publics et de suivi de la biodiversité, avec si nécessaire l'accompagnement d'acteurs experts.

Se déplacer

Le secteur des transports est dans le même temps source d'impacts pour la nature, la santé et le climat et vulnérable aux conséquences de ce dernier (aléas climatiques extrêmes, montée du niveau de la mer, etc.).

Concernant la biodiversité, même si elles sont indispensables aux déplacements des populations humaines, les infrastructures de transport, notamment routières et ferroviaires, contribuent significativement au morcellement des espaces naturels et semi-naturels. Bien que de nombreuses actions ont été réalisées pour notamment améliorer la transparence écologique de ces infrastructures, il est néanmoins nécessaire de renforcer les efforts engagés. Dans ce cadre, 19 secteurs prioritaires terrestres ont été identifiés pour améliorer la transparence écologique des infrastructures linéaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur (SRADDET Région Sud).

Par ailleurs, une large majorité des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur (73%) utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail ou exercer leurs métiers. En effet, le territoire régional connaît un retard dans l'usage des transports collectifs et doit faire face à une congestion de ses réseaux routiers.

Considérant ces éléments, le secteur des transports est soumis à des défis conséquents : il doit dans le même temps systématiser la transparence écologique de ses infrastructures, s'adapter aux effets du changement climatique, développer le report modal vers les modes alternatifs à l'autosolisme, réduire les besoins de déplacements et convertir la flotte de véhicules vers la décarbonation.

Adapter les infrastructures de transport à la préservation de la nature.

- Réduire les impacts négatifs des infrastructures linéaires de transport sur la biodiversité, notamment sur les réseaux ferroviaires et routiers : résorber les points noirs prioritaires d'ici à 2030.
- Développer des modes de gestion des infrastructures vertueux pour la biodiversité et le climat en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.
- Adapter les infrastructures de transports aux enjeux des transitions écologiques (changement climatique, report modal et sobriété).

Adapter les politiques des transports pour la prise en compte de la nature.

- Favoriser les convergences entre les politiques de transports et celles de protection de la

⁷ Zones de conflits/obstacles entre infrastructures linéaires de transport et continuités écologiques.

biodiversité.

Se divertir

Au travers de ses paysages et de son utilisation comme espace de promenade, de ressourcement, ou support de pratiques sportives, la nature contribue autant à la santé physique que mentale des habitants. Les richesses paysagères renforcent ainsi une attractivité touristique du territoire et les retombées économiques associées. Être au contact de la nature favorise le bien-être physique et psychologique (santé) et agit par conséquent sur l'imagination et la créativité. La nature porte des services culturels importants : beauté des paysages, spiritualité, éducation, appréciation de la nature en général, etc.

Identifiée comme la 2ème région la plus touristique de France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur bénéficie d'une situation géographique particulièrement privilégiée composée d'une façade littorale de près de 1000 km, de montagnes, d'un arrière-pays provençal doté d'une identité culturelle forte et de 300 jours de soleil par an.

Ces riches atouts paysagers, environnementaux et culturels se reflètent à travers la fréquentation de son littoral en été et de ses stations de montagne en hiver. Mais également de nombreux autres espaces naturels sont supports d'activités touristiques ou de loisirs : milieux agricoles et viticoles, forêts, fleuves et rivières, etc. Fortement plébiscités par la population pour la pratique de la randonnée, de l'escalade, du VTT, de la pêche, de la chasse, des activités nautiques ou encore de la cueillette, ces milieux doivent concilier la fonction de divertissement avec leur fonction réservoir ou corridor de biodiversité.

Favoriser une fréquentation des espaces naturels équilibrée et durable.

- Organiser et désaisonnaliser la fréquentation en croisant les enjeux biodiversité et les pratiques sportives et de loisir.
- Développer l'accessibilité en mobilité douce des espaces naturels (transports en commun, vélo, etc.).
- Prendre en compte la gestion multifonctionnelle et multiusage (chasse, pastoralisme, randonnée) des espaces naturels et forestiers.
- Envisager le déploiement d'un tourisme "zéro voiture" par le recours aux différentes solutions de mobilité collectives et décarbonées.
- Développer les espaces verts, les parcs et jardins en zones urbanisées

Soutenir la prise en compte de la nature dans le développement des activités de sport et de loisirs.

- Mesurer les impacts des pratiques sportives et de loisirs sur la biodiversité.
- Améliorer la connaissance sur la capacité de charge des milieux. Développer une vision transversale entre « capacité de charge » et « expérience client ».

4 : La Nature, un bien commun pour le développement.

Produire - Coopérer

Selon une étude du Programme des Nations-Unies pour l'environnement, 40% de l'économie mondiale dépend du bon fonctionnement des écosystèmes. Leur préservation et leur restauration sont donc une nécessité économique et sociétale, et s'inscrivent d'ailleurs dans les engagements politiques de la France. Ainsi, par les services écosystémiques qu'elle procure, la biodiversité constitue une richesse et une réelle opportunité de développement pour le territoire régional. En effet, la qualité des matières premières et leur approvisionnement dépendent de l'état de santé de la nature et des conditions géo-climatiques.

Le déclin de la biodiversité régionale s'accélère et concerne des milieux très divers : milieux de plaine et de côtes, milieux humides, milieux marins, milieux semi-désertiques, milieux de piémonts et de montagne. Ces milieux sont pourtant le socle d'activités économiques. Ce déclin concerne également les espèces, avec un nombre grandissant d'espèces en voie d'extinction qu'elles soient remarquables ou « communes ». Ce sont donc de potentielles matières premières pour certaines activités économiques comme l'industrie pharmaceutique ou la parfumerie, ou des sources d'inspiration pour les entreprises de divers secteurs d'activités qui peuvent être impactées (énergie, chimie, santé, économie bleue, aéronautique, biomimétisme, etc.). C'est pourquoi, l'érosion de la biodiversité représente une menace pour le développement économique de la région.

Enfin, le développement économique régional peut tirer avantage d'une coopération internationale renforcée sur la biodiversité et les services qu'elle rend.

Principaux enjeux pour l'avenir.

Développement économique

- ❖ Une économie régionale (tourisme, industrie, agriculture/sylviculture et pêche...) consciente de sa dépendance à la biodiversité et engagée dans sa préservation.
- ❖ Un développement économique en phase avec la protection de la biodiversité notamment pour ce qui concerne les zones industrielles ou commerciales, les infrastructures, l'agriculture, l'aquaculture, la production de déchets...
- ❖ Une économie localisée, coopérative et potentiellement source de solutions pour préserver la biodiversité : circuits courts (alimentaires ou autres), économie circulaire (recyclage, réutilisation...), écologie industrielle et territoriale (synergies flux, matières inter-entreprises).
- ❖ Le biomimétisme, une source d'innovation s'appuyant sur la biodiversité régionale pleinement développée.

Coopération internationale

- ❖ Une coopération internationale sur la biodiversité portée par le plus grand nombre d'acteurs publics et privés, coordonnée au niveau régional permettant une bonne représentativité des thématiques, des types d'acteurs impliqués et des territoires internationaux engagés.
- ❖ Une mobilisation maximale des financements européens et internationaux, publics et privés, au bénéfice de la coopération des acteurs régionaux et in fine du développement régional.

Produire

La prise en compte de la biodiversité par l'entreprise peut générer des gains de parts de marché, une baisse des coûts de production, une amélioration de son image pouvant lui ouvrir des portes vers d'autres financements, etc. La région se caractérise par un positionnement économique de premier plan dans le tourisme, la recherche, l'agriculture et l'industrie. La Région investit dans les filières économiques de demain dont celles de l'économie « verte et bleue ». Ce potentiel d'activités orientées vers les ressources biologiques, l'environnement, le génie écologique, le biomimétisme ou la valorisation du littoral s'appuie largement sur la richesse des écosystèmes régionaux.

La protection de milieux naturels constitue donc un avantage comparatif dans la compétition économique internationale et à plus forte raison, régionale. Ces activités de protection de la nature sont pourvoyeuses d'emplois et de richesses. Selon un rapport national⁸, l'effet multiplicateur de la dépense liée à la biodiversité est significatif : chaque euro dépensé pour sa protection génère 2,64€ de production et 1,31€ de valeur ajoutée. Un million d'euros de ces dépenses engendre en moyenne la création ou le maintien de 19 emplois non délocalisables.

Malgré une demande sociale de nature accrue et un renforcement des cadres réglementaires obligeant les entreprises à mieux prendre en compte l'environnement dans leurs modes de production et leur modèle de développement (démarche RSE), la biodiversité n'est que peu incorporée dans les stratégies et processus de décision des acteurs privés.

Certaines activités économiques, par leurs modes de production, contribuent encore à l'érosion de la biodiversité : surexploitation des ressources, destruction des milieux, fragmentation des écosystèmes, introduction volontaire ou non d'espèces exotiques envahissantes, pollutions localisées ou diffuses. Les citoyens quant à eux, ont encore du mal à intégrer concrètement dans leur mode de consommation les notions de cycles de vie des produits et productions.

Faire des acteurs économiques des acteurs de la préservation de la nature.

- Sensibiliser et accompagner les entreprises vers des pratiques plus vertueuses grâce à une meilleure prise en compte de la biodiversité, notamment au travers de l'économie circulaire, la RSE, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale...
- Evaluer l'empreinte biodiversité des entreprises (mesure des impacts, comptabilité écologique...).
- Soutenir le développement de l'écotourisme.

Agir en réseau pour démultiplier les effets positifs sur la nature.

- Mettre en place un réseau impliquant les entreprises et les autres acteurs clés du territoire (collectivités, entreprises / filières, gestionnaires d'espaces naturels...) afin de renforcer les échanges et les mises en synergie des actions de chacun.
- Renforcer l'accompagnement des collectivités dans le déploiement de leurs achats publics durables notamment pour les achats les plus impactants sur la biodiversité (sourcing, clauses des marchés publics, normes et labels)⁹.
- Recenser les entreprises œuvrant dans la biodiversité pour faciliter leur mobilisation par les maîtres d'ouvrage (en lien avec l'objectif de mise en réseau ci-dessus).

⁸ E. Delannoy. 2016. La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois. Rapport à Mme la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

⁹ La loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, exige, d'ici 2026 au plus tard, l'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique. De plus, la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 prévoit le développement des Schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) lorsque le montant total annuel des achats d'une collectivité est supérieur à 100 millions d'euros HT.

Coopérer

Parce que la biodiversité ne connaît pas de frontières, la coopération internationale permet d'enrichir les connaissances, les pratiques, les retours d'expérience de chacun face à des problématiques communes.

Certains pays sont source d'inspiration, en anticipation du climat auquel nous serons confrontés sur nos territoires dans quelques années (notamment la partie nord-africaine), et/ou du fait de leur exemplarité en matière de gestion de la biodiversité (Costa Rica par exemple).

Démultiplier les projets de coopération internationale sur la nature portés par des acteurs régionaux.

- Inciter et soutenir l'émergence de projets de coopération interrégionale ou nationale, notamment sur les volets interrégionaux des programmes FEDER FSE+ 21-27 (Massif des Alpes, Plan Rhône...) ou les programmes européens.
- Soutenir et multiplier les projets de coopération européenne notamment sur les programmes INTERREG (Alcotra, Marittimo, Med, Alpine Space, Europe), LIFE, Horizon Europe.
- Soutenir et multiplier les projets de coopération méditerranéenne et au-delà, notamment via l'Union pour la Méditerranée, le programme INTERREG Next MED, les accords de coopération de la Région (Costa Rica, Djibouti...) et des autres collectivités.

Coordonner au niveau régional la coopération européenne et internationale sur la nature.

- Mettre en place une gouvernance régionale des projets de coopération pour une bonne représentativité des thématiques, des types d'acteurs impliqués et des territoires internationaux engagés

5 : Cohérents pour mieux préserver la Nature.

Mettre en cohérence les politiques – Gouverner la biodiversité - Piloter et évaluer la stratégie

La perte de biodiversité et le changement climatique sont les deux crises écologiques majeures de ce siècle, qui menacent le fonctionnement des écosystèmes. Cependant, la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et les entreprises n'est pas encore à la hauteur pour répondre aux besoins de transitions écologiques.

Comme le développement durable et le climat, il est fondamental que la préservation de la biodiversité soit intégrée dans l'ensemble des politiques publiques et des activités. Pour ce faire chaque échelle territoriale et chaque acteur peut établir sa stratégie en matière de préservation de la biodiversité. La collaboration entre les acteurs, la mise en cohérence des politiques publiques, des initiatives privées et des financements sont aussi de puissants leviers de transition en favorisant les synergies, les partenariats, la créativité.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de nombreux acteurs publics et privés ont commencé à mettre en œuvre des stratégies en faveur de la biodiversité (Région, Métropole Nice-Côte d'Azur, Ville de Marseille, Département des Bouches du Rhône...).

Par ailleurs, la gouvernance régionale de la biodiversité, pilotée par l'Etat et la Région, est structurée autour d'un comité régional de la biodiversité (CRB), d'un comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et d'une agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE) assortie d'un comité de financeurs. D'autres instances de gouvernance sont également compétentes en matière de biodiversité, ayant mis en place des commissions sur cette thématique et notamment le CESER, l'Agora et le Parlement de la Mer. Toutes les instances mobilisent un très grand nombre d'acteurs publics et privés.

Principaux enjeux pour l'avenir.

De nombreux acteurs, compétents et engagés, pour une gouvernance partagée en faveur de la biodiversité.

Cohérence des politiques et stratégies

- ❖ Des documents de planification territoriaux et communaux déclinant les objectifs et règles du SRADDET favorables à la biodiversité.
- ❖ Des politiques publiques et des financements favorables à la biodiversité, quel que soit le domaine, ou à minima d'impact neutre.
- ❖ Une SRB en cohérence avec les stratégies nationales et internationales (SNB, stratégie européenne biodiversité, autres stratégies sur d'autres thématiques en lien avec la biodiversité...) et, en retour, des stratégies locales et régionales (autres que sur la biodiversité) cohérentes avec la SRB.

Gouvernance

- ❖ Des structures et outils pérennes, fonctionnels et adaptés permettant une bonne gouvernance pour la biodiversité : instances de concertation régionales, comités de bassins, etc.
- ❖ Un écosystème d'acteurs agissant dans le domaine de la biodiversité très diversifié et structuré.

Suivi et évaluation de la SRB

- ❖ Un système de suivi et d'évaluation de la SRB simple, opérationnel et efficient permettant une bonne gouvernance de la SRB.

Mettre en cohérence les politiques

Par définition, la biodiversité ne connaît pas de frontières administratives ou étatiques. La biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur entretient des relations d'interdépendances avec ses territoires voisins, directs – Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Corse, Monaco, régions italiennes (Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie) - ou indirects – pays méditerranéens, alpins, France, Europe, Afrique, monde. C'est pourquoi il est nécessaire de coordonner, de veiller à la cohérence et de développer des complémentarités entre les politiques de protection et de valorisation de la biodiversité régionale dans une approche multiniveaux, de l'échelle territoriale aux niveaux plus globaux.

De plus, l'enjeu de protection et de valorisation de la nature est complexe et transversal car la nature, au travers de ses multiples fonctionnalités et des services qu'elle délivre, concerne l'ensemble des politiques sectorielles : développement économique, aménagement et développement territorial, climat, agriculture, risques naturels, santé, éducation, cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, il existe un important corpus multithématique de politiques et stratégies avec lesquelles il convient de s'articuler à plusieurs niveaux.

Rendre cohérentes et complémentaires à tous les niveaux les politiques publiques et les compétences sur la nature.

- Mettre en cohérence les principales stratégies (aux niveaux local, régional, national, européen et international) ayant un lien avec la biodiversité avec la SRB de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de soutenir toute initiative permettant de les faire évoluer pour un impact le plus favorable possible sur la biodiversité, à tous les niveaux territoriaux.
- Accompagner les territoires à planifier un urbanisme favorable à la biodiversité
- Agir ensemble et en cohérence au niveau territorial : organiser la mise en œuvre de la compétence biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités.
- Limiter au maximum les injonctions contradictoires et les subventions néfastes à la biodiversité et, par-là, intéresser et motiver les décideurs et les citoyens.

Financer durablement la nature.

- Développer et renforcer les financements dédiés à la protection de la biodiversité.
- Développer l'éco-conditionnalité des financements susceptibles d'être mobilisés (publics et privés) en regard de la prise en compte de la biodiversité.
- Faciliter la recherche de financements pour la gestion et la protection de la nature, en particulier via la mise en place d'une plateforme régionale.
- Développer la mutualisation des financements publics et privés notamment par des appels à projets communs.
- Développer le mécénat pour la gestion et la protection de la nature.

Gouverner la SRB et la biodiversité

La gouvernance de la biodiversité en région est structurée autour de 3 grands rôles :

- les acteurs pilotes et l'animateur : Région-Etat (pilotes) et animation par l'ARBE (animation partenariale et suivi des objectifs, des actions, des moyens, des indicateurs d'évaluation).
- les instances de gouvernance réglementaires : CRB (volet stratégique), CSRPN (volet scientifique et technique), CESER (volet institutionnel).
- les instances volontaires et thématiques (Parlement de la Mer, Agora, Club infrastructures...) et réseaux (RREN, RRGMA...) réunissant les acteurs à consulter/concerter au titre de leurs

expertises.

Ces instances mobilisent un grand nombre de partenaires/acteurs du territoire régional (services/agences de l'Etat - dont OFB, Agence de l'eau, DREAL, DRAAF, DRIEE, ONF, ARS, Conservatoire du littoral - collectivités locales, gestionnaires d'espaces naturels, associations, chambres consulaires, entreprises, universités, citoyens). Cependant ces partenaires, souvent engagés dans plusieurs instances, peinent à se mobiliser dans chacune d'elles car très sollicités.

- Confier à l'ARBE et à la Région le co-pilotage de la stratégie régionale pour la biodiversité.
- Impliquer les instances régionales de la biodiversité, comité régional de la biodiversité (CRB), comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) dans la mise en œuvre de la SRB.
- Structurer une gouvernance par types d'acteurs pour mieux les impliquer dans la préservation de la biodiversité : acteurs l'eau, de l'urbanisme et de l'aménagement, des infrastructures, de l'économie, de l'agriculture, de la mer.

Suivre et évaluer la SRB

La SRB doit permettre la mise en œuvre d'actions opérationnelles sur le territoire régional. Il convient donc de mener à bien la mise en œuvre de ces actions et de s'assurer que celles-ci produisent des résultats. C'est en cela que se définit le suivi-évaluation.

Le suivi est le processus de collecte et d'utilisation de données mis en place pour suivre les progrès réalisés par la SRB en vue d'atteindre ses objectifs.

L'évaluation consiste en l'examen de la mise en œuvre globale de la stratégie. L'évaluation est centrée sur les réalisations accomplies et prévues et sur la procédure par laquelle ces résultats ont été atteints. Le but est d'acquérir une meilleure compréhension des méthodes, outils, techniques et politiques qui auront contribué au succès de la SRB.

- Elaborer un système de suivi et d'évaluation de la SRB permettant son pilotage au plus près, en lien étroit avec les instances de gouvernance régionale (CRB, CRSPN, structures de gouvernance pas types d'acteurs).

Une boîte à outils pour l'action.

Solutions fondées sur la nature - Méthodes de mobilisation

Pour optimiser la cohérence de mise en œuvre la SRB et assurer la meilleure réalisation possible de son plan d'action, il convient de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs un certain nombre d'outils opérationnels communs. Par la systématisation du retour d'expériences et la mobilisation des nouvelles connaissances scientifiques, cette boîte à outils a vocation à s'améliorer « au fil de l'eau » et à s'enrichir régulièrement de nouvelles méthodes.

Les solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à la société comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. Des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent en effet de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés tout en permettant de préserver et restaurer la biodiversité. (UICN). Mettant en cohérence préservation et valorisation de la biodiversité d'une part et développement socio-économique, elles sont le meilleur outil pour renforcer la résilience de la région face aux changements globaux qui s'accroissent.

- Soutenir le développement des solutions fondées sur la nature (SFN) pour répondre aux défis des changements climatiques, de la sobriété foncière et des risques naturels : restauration, ingénierie écologique, infrastructures vertes, gestion, adaptation et atténuations fondées sur les écosystèmes, restauration des paysages forestiers, réduction des risques naturels...
- Mettre en place un centre de ressource régional SFN pour favoriser leur mise en œuvre par les acteurs et les retours d'expérience sur les actions réalisées.

Les méthodes de mobilisation pour préserver la Nature

La mobilisation de l'ensemble des acteurs, s'appuyant sur leur motivation à agir, est au cœur du succès de la mise en œuvre de la SRB. Il convient donc pour cela de s'appuyer systématiquement sur les connaissances scientifiques, les techniques existantes et les expériences acquises dans les domaines de la concertation, de l'animation, de l'intelligence collective, des changements de comportements.

- Elaborer et diffuser des éléments de langage commun sur la biodiversité et sa préservation, les services rendus par la nature...
- Mettre à disposition des acteurs, via un centre de ressource, tout un panel de méthodes de concertation, consultation, sensibilisation des acteurs, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et une plus forte prise de conscience sur son importance.
- Accompagner des changements de comportements plus favorables à la biodiversité : utiliser l'apport des sciences comportementales.

Les dispositifs de financements

Plusieurs acteurs publics ont mis en place des dispositifs de financements afin d'inciter et de soutenir les porteurs de projets en matière de préservation et de reconquête de la biodiversité. Ainsi les financements des institutions suivantes ont été disponibles en 2023 :

- L'Europe, avec ses appels à projets sur différents fonds (LIFE, INTERREG, Horizon Europe...);
 - La Région Sud avec son cadre d'intervention « La nature nous rend heureux » et les cadres biodiversité sur les milieux marins, littoraux et aquatiques, qui propose plusieurs dispositifs de financements ;
 - L'Office Français de la Biodiversité avec deux appels à projets annuels sur les « Atlas de la Biodiversité Communale » et les « Aires éducatives terrestres et marines » ;
 - L'Agence de l'eau avec ses appels à projets annuels « Eau et biodiversité » et pour la désimperméabilisation des cours d'écoles ;
 - La DREAL avec un soutien financier aux gestionnaires d'espaces naturels et aux structures animatrices de Plans nationaux d'actions ;
 - L'Etat avec la mise en place du Fonds verts;
 - Certains Départements via des appels à projets sur la plantation d'arbres ou la désimperméabilisation des écoles ;
 - Certaines fondations d'entreprises qui financent des projets de préservation de la biodiversité.
- Des collaborations se sont mises en place entre certains acteurs pour l'information sur les calendriers de publications des aides, sur la coordination des appels à projets ou l'instruction des dossiers mais rien encore d'exhaustif et de systématique.

- Développer un centre de ressource sur les financements de la biodiversité en région, piloté par l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement.
- Développer le plus possible les appels à projets communs à plusieurs financeurs et simplifier autant que possible les démarches des porteurs de projets.

Principales références bibliographiques.

Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

ARBE - Regard Sur la Nature de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021 et Indice Région Vivante.

Observatoire régional de la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Groupe régional d'experts sur le climat de Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC-Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Listes rouges régionales flore vasculaire, oiseaux nicheurs et de passage, amphibiens et reptiles, orthoptères, odonates, rhopalocères et zygènes, éphémères.

UICN - Liste rouge nationale des écosystèmes.

MTE/OFB - Document de contribution nationale pas bio post-2020 sur la préservation de la biodiversité marine et côtière au-delà de 2030 : statut écologique, pressions, impacts, facteurs et champs de réponse.

IFREMER/AERMC - Rapport 20 ans de suivi de la contamination chimique des eaux côtières méditerranéennes.

Emmanuel DELANNOY - La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois (Rapport réalisé à la demande de Mme la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).

AGAM, AUDAT, AUPA, AURAV – Cahier thématique biodiversité (2021, non publié).